

Plan de sobriété énergétique

à destination des entreprises



SOMMAIRE

P3 Contexte

1

P4 Les entreprises s'engagent

P5 15 actions pour 4 axes d'engagements

P9 Accompagnement de l'ADEME

2

P10 Les aides de l'État

P11 La charte des fournisseurs d'énergie

3

P12 Le dispositif Écowatt

P13 Plan de continuité d'activité



Les entreprises ont un rôle à jouer



CONTEXTE

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit ukrainien, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050. Cela suppose de **transformer durablement nos habitudes et nos comportements.**



**Retrouvez le plan national de
sobriété énergétique :**

LE PLAN →

Pour une organisation du travail qui prend mieux en compte l'objectif de sobriété énergétique

Vous souhaitez participer à cette transformation collective et engager votre entreprise dans une démarche de sobriété énergétique ?

JE M'ENGAGE →

L'État vous accompagne sur la plateforme "**Les entreprises s'engagent**"



DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE VISIBLES :

Le potentiel annuel des économies d'énergies sur les axes **anti-gaspillage** et **efficacité énergétique** est estimé à près de **30 000 GWh** (15 000 pour chaque axe), soit la production annuelle de 5 réacteurs nucléaires de taille moyenne (900 MW).

Bien que ne consistant pas en économie de gaz ou d'électricité, le potentiel des économies d'énergies sur l'axe **mobilité durable** est estimé à plus de **100 000 GWh** par an, soit l'équivalent de la production annuelle de 17 à 18 réacteurs de taille moyenne (900 MW)

15 ACTIONS POUR 4 AXES D'ENGAGEMENT

Les actions anti-gaspillage

1 J'applique les consignes de température

En respectant des consignes strictes de température dans vos locaux et en démarrant au bon moment la période de chauffe, vous favorisez les économies d'énergie de votre entreprise : **19 °C** pour le chauffage, **16 °C** pour un bâtiment inoccupé pendant 48 h (le week-end), **8 °C** pour un bâtiment inoccupé plus de 48 h.

3 Je réalise un diagnostic de performance énergétique de mes bâtiments

En procédant ainsi, vous identifiez les postes où vous pouvez agir, comme l'isolation des infrastructures (sols, fenêtres, murs, etc.). Vous pouvez également installer des dispositifs de gestion technique de vos bâtiments.

2 J'agis sur l'éclairage de mes bâtiments

Vous pouvez le faire de deux façons : en éteignant l'éclairage intérieur des bâtiments dès qu'ils sont inoccupés ; en réduisant l'éclairage extérieur (notamment publicitaire) et en l'éteignant au plus tard à 1 h conformément à la réglementation.

4 J'effectue un suivi précis de mes consommations d'énergie

Si vous installez des outils de pilotage, de suivi, de mesure en temps réel des consommations énergétiques (eau chaude, gaz, électricité, etc.), vous en aurez une connaissance plus fine pour les optimiser.

5 Télétravail

Le télétravail est un bon outil permettant de maximiser les économies d'énergie liées à l'activité dans les bâtiments.

Les actions en faveur de l'efficacité énergétique

6 Je favorise les solutions techniques moins énergivores

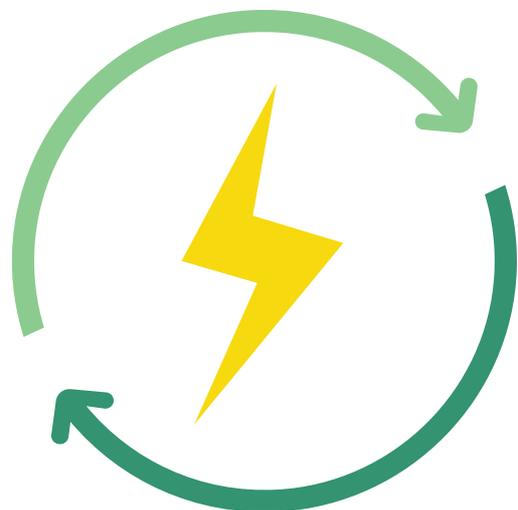
Vous pouvez mettre en place des mesures à plusieurs niveaux : dans vos matériels (machines, équipements) ; pour vos télécommunications (terminaux, gestion des messageries) ; avec un éclairage basse consommation.

8 Je développe un système de chauffage autonome

Vous pouvez mettre en place des dispositifs de chauffage autonome ou de récupération de la chaleur et installer, quand cela est possible, des pompes à chaleur, des panneaux photovoltaïques sur les surfaces de toitures ou des éoliennes.

7 Je développe des clauses de sobriété dans mes contrats avec les parties prenantes

Vous pouvez engager avec vos fournisseurs, sous-traitants, clients des plans d'actions de sobriété énergétique via la contractualisation de clauses spécifiques.



Les actions en faveur de la mobilité durable



9 J'encourage les mobilités douces

Cette action peut se faire à plusieurs niveaux :

- faciliter les mobilités douces des salariés entre : lieu de résidence/travail
- optimiser/créer un plan de mobilité employeur (PDME)
- privilégier les véhicules électriques à faibles émissions
- proposer des équipements de mobilité douce (vélo)
- encourager à réduire la vitesse lors des déplacements professionnels
- mise en place des dispositifs de covoiturage

10

Je déploie les dispositifs d'incitation à la mobilité durable

En développant le forfait mobilités durables, vous pouvez inciter les salariés de votre entreprise à favoriser les moyens de transport en commun, le covoiturage, ou le vélo pour leurs déplacements domicile-travail. Vous pouvez aussi proposer aux salariés ayant droit à un véhicule de fonction un crédit mobilité leur permettant un usage professionnel et privé de modes de transport alternatifs (train, taxi, vélo).

En savoir +

11

J'optimise tous les déplacements professionnels

Il est fortement recommandé de donner des consignes claires de déplacement, comme de n'utiliser la voie aérienne que lorsque le temps de trajet par voie ferroviaire est supérieur à 4 h pour un trajet simple ou 6 h pour un aller-retour dans une même journée.

Les actions pour dynamiser la démarche de sobriété

12

Je désigne un ambassadeur ou référent au sein de mon entreprise

Dans chacun de vos établissements, vous pouvez nommer un ambassadeur ou une personne référente de la sobriété énergétique.

13

Je sensibilise et forme les salariés aux écogestes

Plusieurs actions peuvent être mises en place facilement, comme éteindre les appareils en veille, notamment les écrans ; optimiser les usages numériques pour limiter la consommation des appareils et des serveurs (privilégier l'audio à la vidéo lors des visios, dark mode, etc.) ; privilégier la recharge des appareils électriques en heures creuses.

14

Je définis en concertation avec les partenaires sociaux une trajectoire de réduction de la consommation d'énergie

L'objectif est de présenter une trajectoire de réduction de la consommation d'énergie de l'entreprise et le plan d'actions menées en faveur de la sobriété énergétique au comité social et économique ou aux délégués syndicaux. Vous pouvez prévoir une politique de sobriété sur les télécommunications, notamment avec des terminaux moins énergivores et une politique de gestion des messageries (éviter de trop stocker de messages, trier et nettoyer régulièrement sa boîte). Enfin, vous pouvez également engager l'entreprise de façon volontaire dans le dispositif ÉcoWatt.

15

J'engage des plans d'actions pour réduire les pertes de matières

Ces pertes de matières sont une source de consommation d'énergie. Elles sont également coûteuses dans le contexte actuel de hausse du prix des matières premières.



ACCOMPAGNEMENT DE L'ADEME

Vous souhaitez participer à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique ? En tant qu'opérateur de l'État, l'ADEME vous accompagne dans votre démarche.

EN SAVOIR PLUS →

Retrouvez en un clin d'œil les services d'accompagnement et les financements qui correspondent à votre entreprise et secteur d'activité :

**Trouver un dispositif
d'aide et de financement**



**Découvrir les formations
de l'ADEME**



**L'ADEME vous
accompagne**



**L'ADEME vous
finance**



Comment faire face à la hausse des prix de l'énergie ? Les dispositifs d'aide de l'État à votre disposition

Pour soutenir les entreprises touchées par la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en place différents **dispositifs d'aide**.

Bouclier



Le bouclier tarifaire pour les factures d'électricité

En savoir +

Des aides...



En cas de difficultés avec votre fournisseur d'énergie

En savoir +

L'aide "gaz et électricité"



Destinée aux entreprises énergivores

En savoir +

Prêt Résilience



Prêt à taux bonifié pour soutenir la trésorerie des entreprises

En savoir +

Activité Partielle



*Sous certaines conditions.
Date butoir : 31 décembre 22*

En savoir +

Charte des fournisseurs d'énergie

De nouvelles aides pour les entreprises

- ▶ extension et simplification des **aides au paiement des factures** d'électricité et de gaz pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie.
- ▶ mise en place **d'une garantie** de l'État pour réduire le risque de défaut de l'entreprise cliente d'un fournisseur. Cette garantie, mise en œuvre dès le projet de loi de finances 2023, facilitera l'accès de tous les consommateurs à un contrat de fourniture d'énergie.
- ▶ publication d'un **prix de référence** de l'électricité pour plusieurs profils de consommateurs professionnels.

En savoir +

La charte comprend **25 engagements** des fournisseurs d'énergie qui portent jusqu'au 30 avril 2024.



LA CHARTE →

| Les mesures d'urgence

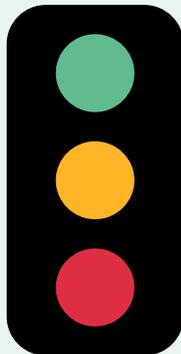


ÉCOWATT, LA MÉTÉO DE L'ÉLECTRICITÉ

aide les entreprises à consommer au bon moment pour éviter les risques de coupure sur le territoire. Le dispositif est porté par RTE.

[MONECOWATT →](#)

Des prévisions hebdomadaires :



niveau de consommation raisonnable

consommation élevée

consommation anormalement élevée,
avec risque de coupure d'électricité



EN TEMPS
RÉEL

Les états orange et rouge sont prévus **3 jours à l'avance** afin de vous permettre de vous organiser au mieux.

Des informations complémentaires **journalières et horaires** seront transmises pour une meilleure mobilisation lors des périodes les plus critiques. [En savoir +](#)

Plan de continuité d'activité

LES RISQUES ÉVOLUENT EN PERMANENCE, LE PCA EST LÀ POUR Y RÉPONDRE

L'exemple récent de la pandémie de COVID-19 démontre que les entreprises qui avaient anticipé les mesures à déployer face à ce type d'évènement **ont pu mieux traverser la crise** qui s'en est suivi. Dès lors, l'élaboration d'un plan de continuité d'activité apparait stratégique pour les entreprises. Il leur permet de maintenir leurs activités essentielles face à une crise éventuelle.

Quelques axes à prendre en compte :

- les nouveaux risques qu'engendre l'évolution de l'entreprise
- l'évolution des priorités
- le changement du personnel
- les enseignements tirés d'un récent sinistre
- l'évolution des ressources sur lesquelles l'entreprise peut compter en cas de crise

L'État vous accompagne dans cette démarche via un guide complet :

